

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Aide aux projets concourant à la notoriété du territoire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer, au titre de 2017 :

- 3 000 € pour l'organisation d'une journée romaine à Vernègues, à l'Office de Tourisme du Massif des Costes,
- 10 000 € pour l'organisation de Provençalia 2017, à l'Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée